Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602011-DE

2026-02-011
Séance du Mardi 10 Février 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Absents représentés	2
Absents excusés	1
Absents	

L'an deux mil vingt six, le dix Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le quatre Février deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUEC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève, Mme GALLAIS Christine, Mme LEHUGER Virginie, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah, M. SOURDRIL Guillaume

Excusés : Excusées ayant donné procuration : Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile à Mme BEAUDOUIN Bénédicte, Mme DENIS Alexandra à M. SOURDRIL Guillaume
Excusés : M. MAQUIGNEAU Eric

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. BOINET Philippe

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A la majorité	17	0	1	

2026-02-011 – ENVIRONNEMENT – Administration générale - Vœu - Adoption du SAGE Vilaine - Agriculture durable - Qualité eau - Santé

Vœu pour l'adoption du SAGE Vilaine en faveur d'une agriculture durable, de la qualité de l'eau et de la santé des habitant·es

EXPOSÉ

Depuis 4 ans, au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), les associations environnementales et de consommateurs, les représentants de l'État et des collectivités locales, mais aussi et surtout des agriculteurs ont co-construit démocratiquement un nouveau projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) pour le bassin versant de la Vilaine.
En responsabilité, ils ont abouti à un compromis raisonnable qui, de façon inédite, introduit une

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602011-DE

restriction de l'usage d'un pesticide. La règle 1 programme l'interdiction progressive, de l'usage des herbicides maïs sur les aires d'alimentation de captage prioritaires d'eau potable. Ciblée, elle ne concerne que 1,5% du territoire du bassin versant et la formulation est issue d'une proposition des représentants des Chambres d'Agriculture.

C'est une mesure de bon sens, qui permettra d'améliorer la qualité de l'eau potable pour les 1,3 millions d'habitants du bassin versant de la Vilaine. En Bretagne, 99% des eaux superficielles et souterraines sont contaminées par les pesticides d'après l'Observatoire de l'Environnement. Sur le bassin versant de la Vilaine, seulement 8% des masses d'eau sont en bon état écologique, et la situation continue de s'aggraver selon l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les coûts de dépollution –supportés par les collectivités et les producteurs d'eau potable, à travers le prix de l'eau payé par l'usager - augmentent et certaines usines de traitement d'eau potable risquent d'arriver prochainement à saturation sur les capacités de traitement des pesticides.

C'est une mesure essentielle pour la santé, face à l'explosion des cancers, notamment chez les enfants. Les preuves scientifiques s'accumulent sur le lien de causalité des cancers mais aussi des maladies neurologiques et des troubles de la reproduction, avec la pollution massive de notre environnement aux pesticides et à leurs résidus. C'est également une mesure nécessaire pour assurer aux entreprises agroalimentaires et industrielles de nos territoires une eau de qualité et en quantité suffisante.

C'est aussi une mesure de progrès pour les agricultrices et les agriculteurs, premières victimes des pesticides et qui, pour la majorité, sont prêts à faire évoluer leurs pratiques pour mieux valoriser leurs produits. Un budget conséquent de plus de 26 millions d'euros sur 6 ans est prévu pour les accompagner dans cette transformation.

Le SAGE est un document engagé dans la défense de l'agriculture, il est la garantie de sa pérennité en préservant les ressources dont elle dépend : qualité des sols, de l'eau et du fonctionnement global des écosystèmes.

Dans ce contexte, le conseil municipal :

- réprouve les manœuvres opérées par certains syndicats agricoles depuis des mois pour faire échouer l'adoption du SAGE Vilaine : désinformation, pressions vis-à-vis des élues et élus locaux, perturbations et blocages des réunions de la CLE, dégradations de bâtiments publics ;
- dénonce le moratoire sur les décisions liées à l'eau, pris par le gouvernement ;
- salue et soutient la mobilisation des habitantes et des habitants et des associations pour défendre ce projet de SAGE Vilaine : plus de 13 000 signatures d'une pétition, plus de 3000 personnes à la manifestation pour l'eau organisée à Rennes le 10 Janvier dernier ;
- demande à l'État via l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une garantie de cofinancement sur les Paiements pour Services Environnementaux ;
- demande la sortie du moratoire et la garantie de la tenue des prochaines réunions de la Commission Locale de l'Eau, avec la présence des services de l'État, dans les meilleures conditions de sécurité, pour enfin adopter définitivement ce projet de SAGE dans ce mandat, et ainsi protéger nos habitants, nos agriculteurs et nos écosystèmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité:

- approuve ce vœu tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Christophe CHEVANCE

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)